

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 26
Date de la convocation : mardi 15 mars 2016

N° 16.03.21.07

L'an deux mille seize et le vingt et un du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, Mme PASDELOU, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, M. PINETON DE CHAMBRUN, M. GREPINET, M. ROQUES, Mme MOULAOUI, M. CASTELL, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mme PRIE, Mme MERLET, M. LOPEZ, M. TUAL, Mme MACHERY, Mme PLAYS, M. SELKE, M. BOUISSEREN.

PROCURATIONS :
Mme VIGNERON en faveur de M. GREPINET
M. GRAVIER en faveur de M. BRAEMER
Mme THALY-BARDOL en faveur de M. LARGUIER
Mme GAUZY CHABLE en faveur de Mme PLAYS
M. MUNOZ en faveur de M. SELKE

ABSENTS :
Mme JULLIEN
M. ALLOUCHE
M. GOEPFERT (excusé)

**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
RELATIVES AU PROJET DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc SAVY

Monsieur le Maire, Jean-Luc SAVY, rappelle aux membres de l'assemblée que conformément à la loi Administration Territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992, la commune est tenue d'organiser au sein du conseil municipal un débat préalable au vote du budget primitif, débat portant sur les orientations budgétaires (DOB) relatives au dit projet de budget primitif.

Le débat sur les orientations budgétaires est un moment clé de la vie politique de la commune. Le DOB n'a pas de caractère décisionnel et n'est pas sanctionné par un vote.

SOMMAIRE

Les éléments de contexte en 6 points.

La loi de finances pour 2016 : les objectifs de maîtrise de la dépense publique et les effets du pacte de responsabilité et de solidarité pour les collectivités locales.

Comment garantir la capacité à agir de JUVIGNAC sans recourir au « levier fiscal » ?

1. Bilan de l'exercice 2015
2. Nos recettes et dépenses de fonctionnement
3. Nos recettes et dépenses d'investissement

Les orientations budgétaires pour 2016

LES ELEMENTS DE CONTEXTE EN 6 POINTS

1 / Ce débat 2016, le **second débat du mandat**, s'opère en premier lieu à la lecture des enseignements tirés du compte administratif 2015, lequel est contre toute attente excédentaire (voir plus loin).

Ce bon résultat, ne doit toutefois pas nous faire perdre de vue les difficultés budgétaires structurelles de la Ville qui doit rester très vigilante, limiter l'évolution de ses dépenses et chercher impérativement à dynamiser ses recettes.

2/ Ce débat intervient dans un contexte national où l'Etat maintient ses objectifs de réduction des dépenses publiques, lesquels doivent permettre **d'atteindre 3% du déficit en 2017**.

A cette fin, pour 2016 et 2017, le **programme de stabilité et de responsabilité** s'appuie sur les économies générées notamment par la baisse des dépenses de fonctionnement de l'Etat, et la baisse de 3,7 milliards d'euros des dotations aux collectivités locales. **L'Etat estime en effet que les collectivités territoriales disposent de marges de manœuvres pour réduire leurs dépenses.**

3/ Ce débat 2016 s'inscrit dans la poursuite du plan d'apurement approuvé par la Chambre régionale des comptes en août 2015. Notre « arriéré » apuré plus rapidement que prévu (en 2016 contre 2017) ; ne doit pas masquer la fragilité structurelle du budget de la Commune.

Nous ne parvenons toujours pas à dégager 1€ d'autofinancement sur 2016.

4/ Ce débat se déroule alors que Montpellier Méditerranée Métropole (MMM) assure dorénavant la complète gestion de l'ensemble des compétences qui lui ont été transférées. Ainsi, un an après sa création, la voirie et l'espace public, le plan local d'urbanisme, le tourisme et les aires d'accueil des gens du voyage sont directement gérés par la MMM.

Bienvenue au nouveau Centre Technique Municipal dédié à l'entretien de nos bâtiments, de nos parcs et jardins et à la gestion logistique de nos festivités !

5/ Ce débat 2016 s'organise aussi alors que nous mettons en place pour la première année les **comités de suivi trimestriels associant les banques**. Le premier comité associant le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne, la Banque Postale et la Caisse des Dépôts et Consignations se tenait ce mercredi 16 mars.

6/ Enfin, ce débat 2016 s'organise alors que nous renouvelons et réaffirmons devant les Juvignacois notre engagement pour **0% d'augmentation** de la fiscalité municipale.



LA LOI DE FINANCES POUR 2016 : LES OBJECTIFS DE MAITRISE DE LA DEPENSE PUBLIQUE ET LES EFFETS DU PACTE DE RESPONSABILITE ET DE SOLIDARITE POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

La trajectoire de réduction des déficits

La trajectoire du déficit public est « en avance » sur les objectifs de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) : 3,8% de déficit en 2015 contre 4,3% inscrits dans la loi de finances.

La loi de programmation qui décline le **pacte de responsabilité et croissance** prévoit la poursuite du redressement des comptes publics par **une réduction des dépenses de 50 milliards d'euros**. L'objectif est de ramener le déficit sous la barre des 3% en 2017.

Déficit prévisionnel de l'Etat en 2016



Quelques aménagements ont été prévus dans le budget de l'Etat pour tenir compte des dépenses supplémentaires relatives à la sécurité suite aux attentats du 13 novembre 2015. Ceci exposé, les dotations de l'Etat aux collectivités représentent le seul poste en réduction du budget de l'Etat et donc du déficit

L'objectif de réduction des dépenses de l'Etat est directement porté par la réduction des concours financiers versés aux collectivités locales.

	2014	2015	2016	2017
Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales (en Mds €)	56,9	53,5	49,8	46,1



Modalité de répartition de l'effort de réduction entre les trois catégories de collectivités

Répartition de l'effort entre les catégories de collectivités		
	En Mds €	en % du total
Bloc communal	2,071	56,40%
Départements	1,148	31,30%
Régions	0,451	12,30%
TOTAL	3,67	100%

Impact de la contribution de JUVIGNAC au redressement des finances publiques de l'Etat

Evolution de la contribution de la commune de JUVIGNAC				
	2014	2015	2016	2017
Contribution 2014	-70 448	-70 660	-70 660	-70 660
Contribution 2015		-179 793	-179 793	-179 793
Contribution 2016			-188 298	-188 298
Contribution 2017				-187 785
Contribution à supporter	-70 448	-250 453	-438 751	-626 536

Soit une diminution d'environ 60% de la DGF entre 2013 et 2017.

Il est de surcroît aujourd'hui très probable que cette ponction se prolonge au-delà de 2017.

Le Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales ou fond « Robin des bois » (FPIC).

Mis en place en 2012, le FPIC constitue un « puissant instrument de rééquilibrage des ressources entre collectivités » qui profite à celles qui sont *plus pauvres*. 57% des collectivités sont des bénéficiaires nets parmi lesquelles Montpellier Méditerranée Métropole.

A ce titre, MMM a bénéficié d'une attribution de 9,923 M€ en 2015. La montée en charge du FPIC prévue par la loi de finances va permettre à la commune de JUVIGNAC de percevoir une attribution d'environ 100K€ en 2016.

Impact de la « montée en charge » du FPIC pour JUVIGNAC						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
MMM	9 923 441	11 244 345	12 930 997	13 189 617	13 453 409	13 722 47
Attribution de JUVIGNAC	90 500	102 547	117 929	120 287	122 693	125 147

Ecart annuel d'attribution	12 047	15 382	2 358	2 406	2 454
-----------------------------------	---------------	---------------	--------------	--------------	--------------



COMMENT GARANTIR LA CAPACITE A AGIR DE JUVIGNAC SANS RECOURIR AU « LEVIER FISCAL »

Quels enseignements tirer du bilan de l'exercice 2015 ?

1/ Premier enseignement ; l'exercice 2015 se solde par un compte administratif, contre toute attente, excédentaire !

Différence entre déficit du BP 2015 et excédent du CA 2015		
	Prévision 2015 Budget prévisionnel	Réalité 2015 Compte administratif
Déficit ou excédent	-839 081 €	57 000 €

Principales justifications de l'excédent 2015		
	Des recettes nouvelles	Des crédits prévus au budget 2015 non consommés
	744 000 €	
DONT Nouvelles TH et TF	402 000 €	152 000 €
DONT Droits de mutation	95 000 €	
TOTAL	896 000 €	
Déficit BP2015	-839 081 €	
RESULTAT	57 000 €	

2/ Second enseignement, qui découle naturellement du premier ; les indicateurs budgétaires sont de fait nettement améliorés.

Principaux indicateurs financiers 2014 / 2015		
	2014	2015
Epargne brute <i>Différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement</i>	-293 000 €	2 304 000 €
Epargne nette <i>Epargne brute - le remboursement du capital de la dette</i>	-1 951 000 €	774 000 €
Capacité de désendettement <i>Ratio permettant d'indiquer en combien d'année la ville serait en capacité de rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute</i>	293 ans	6,9 ans



Focus sur l'estimation par la DRFIP des bases d'impositions

Au cours du mois d'avril 2015, la commune a reçu, comme chaque année, son **état fiscal 1259**.

Cet état établi par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) communique officiellement aux communes de France les bases d'impositions de l'année. C'est à l'appui de cet état que les communes bâtissent leur budget.

En décembre 2015, la DRFIP communiquait à la commune un second **état**, baptisé **1288**, lequel dresse le bilan des bases réelles et définitives de l'année écoulée.

La différence observée entre l'état 1259 et l'état 1288 se résume dans le tableau suivant :

Evolution des prévisions DRFIP			
	Etat 1259 prévisionnel avril 2015	Etat 1288 réel Décembre 2015	% d'évolution
Taxe d'habitation	16 542 000	18 251 497	10%
Taxe foncière	11 964 000	12 025 613	1%
Taxe foncier non bâti	94 700	92 243	-3%

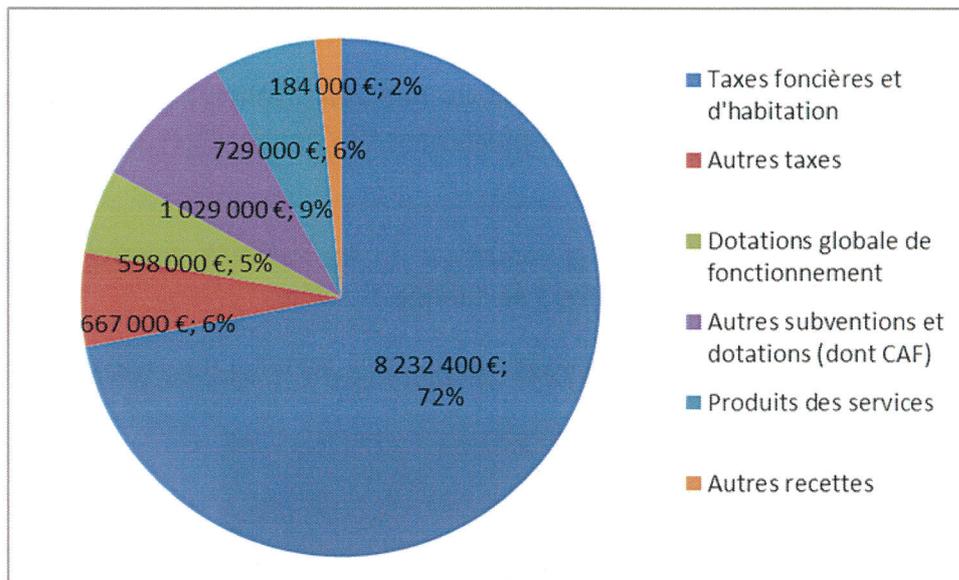
Après renseignements pris auprès de la DRFIP, qui bâtit son prévisionnel sur l'année n-1, celle-ci explique principalement cet écart par le fait que :

- ✓ **649 nouveaux logements**, non recensés par la DRFIP au moment de l'établissement de l'Etat prévisionnel 1259, n'ont pas été pris en compte ;
- ✓ **381 logements** considérés vacants lors de la prévision, se sont finalement avérés être occupés au 01 janvier ; la DRFIP tirant cette information des déclarations de l'impôt sur le revenu qui interviennent postérieurement à ses prévisions.

Malgré cette situation favorable, la commune doit rester vigilante, limiter l'évolution de ses dépenses et chercher impérativement à dynamiser ses recettes.



Du côté de nos recettes de fonctionnement 2016



LES RECETTES FISCALES DES TROIS TAXES MENAGES PROGRESSENT

EVOLUTION DE LA FISCALITE MENAGE ENTRE 2015 ET 2016				
		2015	2016	% d'évolution
Taxe d'habitation	Bases	18 251 497	18 606 000	1,94%
	Taux	21,01%	21,01%	0,00%
	Produit	3 834 640	3 909 121	1,94%
		2015	2016	% d'évolution
Taxe foncière sur les propriétés bâties	Bases	12 025 613	12 402 000	3,13%
	Taux	35,49%	35,49%	0,00%
	Produit	4 267 890	4 401 470	3,13%
		2015	2016	% d'évolution
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Bases	92 243	90 000	-2,43%
	Taux	120,77%	120,77%	0,00%
	Produit	111 402	108 693	-2,43%
TOTAL DES RECETTES FISCALES		8 213 932	8 419 283	2,50%



LA REFONTE DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE ET LES ENSEIGNES (TLPE)

La TLPE a évolué positivement de 23 000 € à 43 000 € en 2015 (soit + 86%) grâce à une gestion active de la perception des recettes auprès des assujettis.

Les nouvelles recettes éventuellement générées par la réforme de la Taxe (évolution principalement fondée sur l'élargissement du nombre de contribuant) ne sera opérante qu'en 2017.

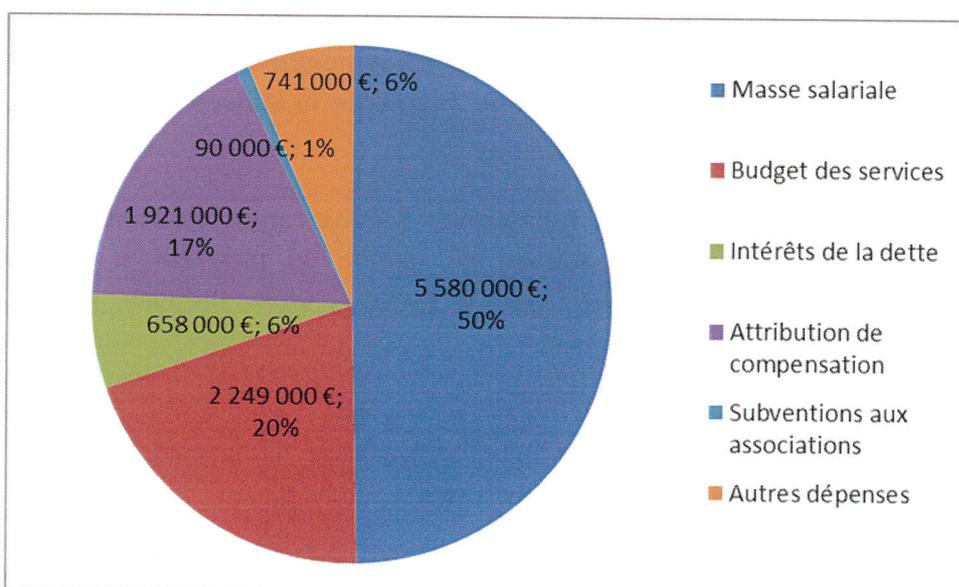
LES PRODUITS DES SERVICES (= NOTRE POLITIQUE TARIFAIRE)

Les produits des services demeurent stables.

Toutefois, consciente de la nécessité de dynamiser ses recettes, la commune a entamé une série d'audits internes sectoriels visant à déterminer le « taux de recouvrement » des services rendus.

Les réflexions et études conduites en 2016 permettront de formuler des propositions pour 2017.

Du côté des dépenses de fonctionnement 2016....





LES DEPENSES DE PERSONNEL

Ce poste de dépenses, **le premier** (5 580 000€) connaît une **évolution maîtrisée** ; les outils de gestion et de management mis en place portent leurs fruits ; réforme du temps de travail, les outils de lutte contre l'absentéisme, plannings mensuels avec RTT « fléchés », déclaration préalable des heures supplémentaires, connaissance en amont des programmations culturelle et festive, projet de service , appel à mobilité interne

Cette maîtrise nous a permis fin 2015 et nous permettra en 2016 de mobiliser nos ressources sur les **priorités politiques** : direction de la Culture Vie associative, direction de la Communication, Police Municipale, et Vie Scolaire (Temps d'Activités Périscolaires et Loisirs).

Ceci dit, nous devons demeurer vigilants, responsabiliser les managers intermédiaires, optimiser nos organisations, poursuivre le perfectionnement de nos savoir-faire.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION

La commune de JUVIGNAC réaffirme sa volonté **d'accompagner les associations** dans leur fonctionnement et dans la réalisation de leurs projets en construisant un cadre qui permettra de répartir et d'attribuer ces aides au mieux et en toute transparence.

Dans ce cadre, un budget de 90 000 € est destiné à aider financièrement dans leurs projets les associations signataires de la charte proposée par la Ville ; l'un des grands principes du nouveau dispositif qui sera présenté au conseil municipal courant avril 2016 est de considérer qu'une subvention doit être attribuée au regard de l'adéquation entre les objectifs partagés de la politique municipale et ceux de l'association.

Parallèlement, la commune entend également **accompagner l'action de son Centre Communal d'Actions Sociales** qui fait le choix pour 2016 d'augmenter de 30 % le budget alloué aux secours d'urgence. A cette fin, la commune augmente la subvention au CCAS, portant celle-ci de 65 000 € à 76 000€ (soit + 16 %).

Enfin, l'attribution de compensation versée à Montpellier Méditerranée Métropole, soit 1 921 000€, qui permet à la commune de mettre en œuvre un programme annuel d'investissement dédié à l'aménagement de l'espace public (voirie, mobilier urbain, plantations d'arbres,) de près d'1 000 000 €.

LES CHARGES FINANCIERES (nos intérêts d'emprunts)

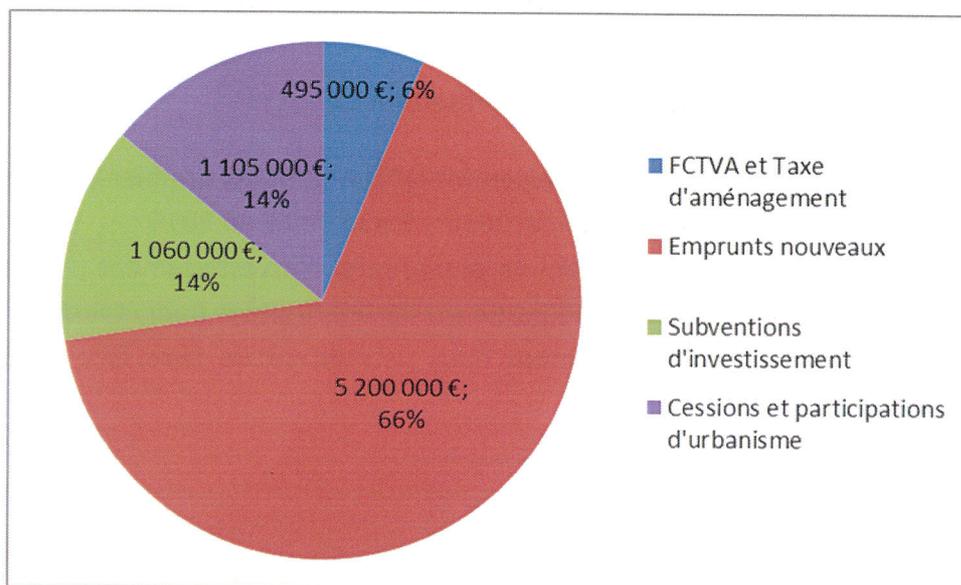
Elles diminuent de 783 000 € en 2015 à 658 000 € en 2016 conformément au profil d'extinction de notre dette et au regard du faible volume d'emprunt en 2015 (623 000 €).



LE BUDGET DES SERVICES

Le budget des services est en légère augmentation (+2,5%) afin d'absorber notamment les dépenses induites par le taux élevé de sinistralité sur nos contrats d'assurance suite aux épisodes climatiques survenus depuis 2014 (+ 107 000 €).

Du côté des recettes d'investissement 2016....



LES CESSIONS ET LES PARTICIPATIONS D'URBANISME

Sur 2016, les cessions et participations d'urbanisme évoluent très favorablement pour atteindre 1 105 000 €. Elles sont le fruit des opérations relatives à la cession du tènement immobilier abritant la salle Frédéric BAZILLE et à la signature du Projet Urbain Partenarial (PUP) du site de « la carrière de l'Ort » - cf. *délibération du 28 septembre 2015*.

Cessions et participations d'urbanisme		
	2015	2016
Cessions	52 000	700 000
Participations d'urbanisme		405 000
TOTAL		1 105 000



LES SUBVENTIONS

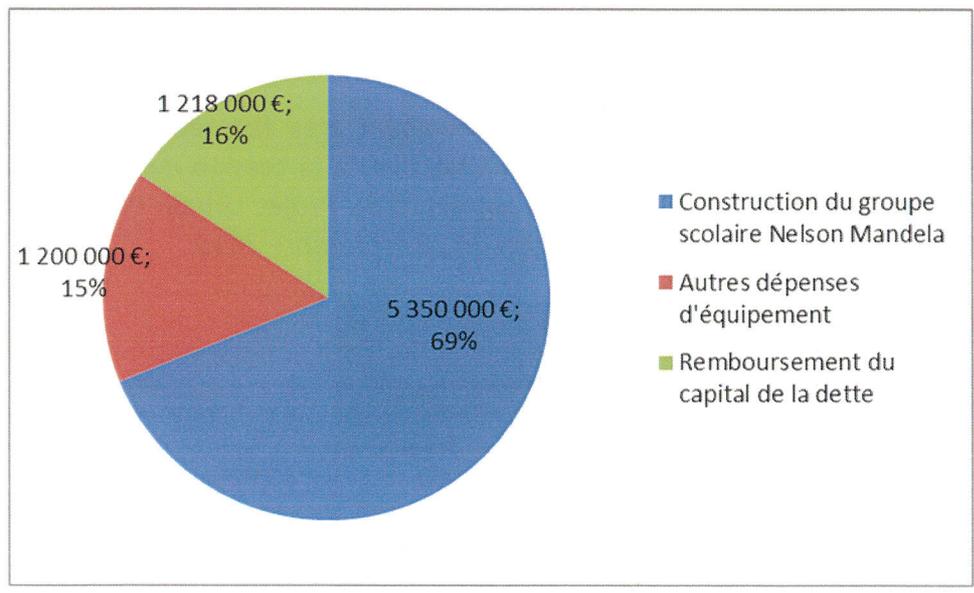
Subventions d'investissement	
Etat - DETR	450 000 €
Région - Construisons et rénovons en Languedoc	320 000 €
Département	100 000 €
Caisse d'Allocations familiales (CAF) - CLSH	120 000 €
Enveloppe hors programme - Département	70 000 €
TOTAL	1 060 000 €

FOCUS SUR LE BESOIN D'EMPRUNT

Le recours à l'emprunt s'élève en 2016 à **5 200 000 €**, permettant de :

1. **Financer la construction de l'école Nelson MANDELA** dont les premiers appels de fonds peuvent intervenir courant mai 2016 - 5 350 000 € en 2016
2. Assurer la mise en œuvre du **programme pluriannuel d'investissement (PPI)** à hauteur de 1 200 000 € (voir dernière partie sur les orientations budgétaires).
3. Reconstituer notre **fonds de roulement** nous permettant de faire face à 15 jours de dépenses.

Du côté des dépenses d'investissement 2016....



LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016

Orientations budgétaires du programme d'investissement 2016	
Livraison de l'école Nelson MANDELA , de sa cantine, de son mobilier, de ses aires de jeux	5 350 000 €
Mise en œuvre d'une vraie stratégie patrimoniale permettant de donner une seconde jeunesse à des équipements publics structurants, (culturels, sportifs, associatifs), peu entretenus au cours des 15 dernières années	
Principe = 1 ou 2 bâtiments / an - entièrement remis au goût des usages du moment (travaux, mobiliers, équipement, vulnérabilité contre les inondations, gestion des accès) - exemple : salle de sport Jean MOULIN, salle Maria CALLAS, école de MUSIQUE, ...	260 000 €
Refonte de l'offre socio et ludo-sportive du territoire par la réorganisation des espaces dédiés à la pratique du tennis, du rugby et du football, la création de nouveaux lieux ludiques	350 000 €
Programme de modernisation informatique des services (Gestion des carrières, de la paye, gestion des ressources humaines, gestion des finances,	170 000 €
Programme de mise aux normes d'accessibilité de nos établissements recevant du public (Ad'AP notamment)	45 000 €
Ville de déambulations vertes et récréatives : un maillage de promenades urbaines depuis le nouvel espace vert MIALANES à construire, jusqu'au golf en passant par le parc saint Hubert, les thermes, (jardins botaniques, parcs récréatifs, pépinières, zone de détente, espaces d'art éphémère),	40 000 €
<i>En partenariat avec l'ONF et la LPO</i>	
Création de jardins familiaux et/ou coopératifs	40 000 €



Création d'un nouveau lieu de ressources citoyen	60 000 €
Modernisation des conditions d'accès aux salles municipales (autonomisation des associations/utilisateurs)	20 000 €
Renforcement du dispositif de vidéo protection	35 000 €
Renouvellement des petits outillages et équipements des services (vélo électriques, matériel et outillage divers,	20 000 €
Renouvellement des matériels pédagogiques du Centre de loisirs et ALP	10 000 €
Renouvellement du parc électroménager	10 000 €
Lutte contre le ruissellement	30 000 €
Préservation de nos deux ressources en eau VALADIERE et MARTINET	22 000 €
Renouvellement d'une partie du parc automobile (source d'économies sur la section de fonctionnement)	60 000 €

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,
Vu la loi Administration Territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

DE PRENDRE ACTE du débat sur les orientations budgétaires relatives à la construction du Budget Primitif 2016

Le Conseil municipal prend acte.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 25.03.2016
et publication le 10.4.2016